



Saumur, le 28 mai 2017

RÉPONSES DE CHARLES-HENRI JAMIN, candidat de la Droite Sociale de Conviction sur la 4^{ème} circonscription de Maine-et-Loire, AU QUESTIONNAIRE ADRESSÉ PAR LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANANT...

Pour plus d'informations, je reste à votre disposition.
N'hésitez pas à consulter le site de campagne www.jamin2017.fr

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne.

Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

L'artisanat joue un rôle majeur – et malheureusement trop peu reconnu – dans l'insertion sociale et professionnelle, notamment grâce aux dispositifs liés à l'apprentissage. Celui-ci est une voie privilégiée vers l'autonomie et l'insertion sociale pour lesquels les jeunes manifestent une vive attente. Il est, par ailleurs, une excellente alternative à un système scolaire parfois rigide qui ne permet pas à chacun de développer les talents qui lui sont propres. Les élèves n'apprennent pas tous au même rythme, ils n'ont pas tous les mêmes talents. **Cela justifie que l'on supprime le collège unique qui est la plus grande marque de mépris à l'égard des enfants, en particulier ceux dont les talents ne peuvent s'épanouir dans le cadre général.** Je vois dans l'apprentissage une réponse à cette diversité des personnalités et des talents chez nos jeunes. Combien sont-ils ceux qui, broyés par le système scolaire, se sont découverts une passion grâce à l'apprentissage ? Nous en connaissons tous (à commencer par deux de mes enfants).

Il nous faut donc protéger cet outil fécond qu'est l'apprentissage. D'une part, **le contrat d'apprentissage doit garder sa forme spécifique** sans laquelle il perdrait son intérêt pour les employeurs comme pour les apprentis. D'autre part, **il faut en encourager la pratique.** Cela implique deux choses. D'une part, **d'en réduire le coût pour les entreprises** via des suppressions de charges et d'autre part, de **faire évoluer le regard porté sur l'artisanat, filière d'excellence.**

Je voudrais à ce titre ajouter quelques mots sur un sujet qui n'est pas directement lié à votre question. Dans la cadre de la mondialisation qui tend à l'abaissement de la qualité des productions et à la suppression de leurs spécificités, la France, grâce à son savoir faire artisanal reconnu dans le monde entier, a un atout à jouer. Nous devons en tirer parti, protéger cette spécificité et en assurer et

la pérennité et sa valorisation, comme un patrimoine familial que l'on hérite et que l'on transmet à ses enfants. Il y a là un enjeu autant économique que culturel.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

Êtes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Oui, tous les dispositifs permettant de redonner de l'oxygène aux indépendants doivent être étudiés. Ils ont trop souffert du matraquage fiscal. Malheureusement, je ne vois pas que ce soit dans cette direction que souhaite aller Emmanuel Macron. L'augmentation de la CSG d'1,7 point en échange d'une suppression des charges salariales – dont par définition, les indépendants ne bénéficieront pas – est un très mauvais coup porté aux artisans. Je m'y opposerai si je suis élu.

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ?

Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

Pour répondre à cette question, je voudrais remonter à la source du problème qui, encore une fois, est culturel. La France est malade de son obsession pour les parcours académiques et les diplômes d'État. Notre système est arc-bouté sur des exigences académiques bien souvent déconnectées de la réalité professionnelle. Cette rigidité est particulièrement déplorable pour les métiers de l'artisanat. Nous devons simplifier la vie des artisans à tous points de vue, à commencer par la formation. Il y a, selon moi, un excellent levier dans la VAE, à condition de la faire évoluer vers un diplôme véritablement lié aux réalisations professionnelles. Cela commence par l'adaptation des méthodes d'examen aux compétences concrètement attendues dans le métier en question.

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

S'il est évidemment important d'accompagner les entrepreneurs qui se lancent dans la création d'une nouvelle activité professionnelle, il m'apparaît tout aussi important d'accompagner la croissance et la pérennisation des entreprises artisanales créatrices d'emploi. Je suis favorable à une baisse des

charges pour les entreprises artisanales et notamment dans le cadre de la pression concurrentielle que fait peser sur elles les avantages accordés aux micro-sociaux. Il m'apparaît donc juste et nécessaire d'en aligner les charges sociales et fiscales sur celles des micro-sociaux, ce qui serait d'autant plus justifié pour les entreprises artisanales qui décident et assument la transmission de leur savoir-faire par l'accueil d'un ou plusieurs apprentis.

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés

Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Je suis favorable à l'instauration de clauses, dans l'attribution des marchés publics, qui favorisent soit les entreprises locales, soit les entreprises nationales, particulièrement quand ces marchés comportent des enjeux stratégiques pour le pays. Il en va de la santé de nos travailleurs et de la prospérité de notre pays. Si la préférence géographique reste une voie impossible à mettre en œuvre, les instances européennes étant sans doute là encore injustement intransigeantes, alors il nous faudra travailler à trouver d'autres voies, à l'instar de l'expérience récemment médiatisée de « clause Molière ».

La directive sur le détachement des travailleurs a introduit en Europe un déséquilibre dont notre pays souffre. Il faudra engager aussi sur ce sujet comme sur l'ensemble des questions de droit commercial et de droit social, un bras de fer avec l'Union européenne pour réformer un système qui désavantage nos entreprises.

Parallèlement, il nous faut simplifier le droit du travail trop lourd et trop rigide qui incite certaines entreprises à avoir recours à des travailleurs détachés. Notre droit doit pouvoir concilier souplesse et protection. C'est ce qu'attendent les employeurs et les salariés.

6. Suspendre la taxation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente

Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ?

Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Oui, cette différence de traitement ne me paraît pas justifiée, il faut donc y mettre fin par un ajustement des régimes fiscaux. Cet ajustement doit permettre aux entreprises individuelles de dégager des marges afin de prévoir un développement ultérieur. Un dispositif comme celui que vous

proposez (création d'un compte d'attente) me semble donc aller dans le bon sens.

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise

Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur?

La création, en 2011, du statut d'EIRL fut une très bonne chose puisqu'elle a permis aux personnes voulant entreprendre sous leur nom de séparer leur patrimoine professionnel de leur patrimoine privé sans avoir à créer de société. Ce statut présente de nombreux avantages, à commencer par cette protection du patrimoine, ou certains avantages fiscaux. Néanmoins, il ne faut pas omettre que l'EIRL n'a pas que des avantages (formalisme exigeant lié par exemple à l'établissement des comptes sociaux annuels, sévérité des sanctions en cas d'erreur d'attribution du patrimoine ou de non respect des obligations comptables). Certains entrepreneurs peuvent donc préférer, pour une raison ou pour une autre, conserver le statut d'EI. Je suis favorable à ce que chacun puisse choisir lui-même le statut qui lui semble le mieux adapté à sa situation personnelle.

8. Couverture sociale obligatoire et RSI

Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

Les évolutions que connaît et continuera de connaître notre société et particulièrement le monde du travail, impose que nous repensions de fond en comble notre système de protection sociale. Pour cela, il est nécessaire de prendre le travailleur comme fondement de ce système réformé, quel que soit son statut (salarié, indépendant, profession libérale, commerçant) et donc en attachant les droits (socle de protection sociale) et devoirs (financement de ce socle) à la personne et non au statut. C'est une réforme en profondeur qu'il nous faut engager.

Par mon activité professionnelle, je suis rattaché à ce régime et connais bien les contraintes qu'il impose à ses cotisants. J'ai aussi connu en tant que maire de bien tristes et scandaleux dénouements allant à la liquidation d'entreprises artisanales cédant sous la pression incohérente du RSI réclamant inéquitablement des dus. Je suis cependant prudent sur la solution préconisée par certains d'un rattachement des indépendants au régime général de protection sociale. Si cette voie mérite d'être sérieusement explorée, d'autres voies pourront être investiguées à commencer par une réforme réajustant le RSI lui-même, peut-être.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut

Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Ici encore, je considère que les personnes les mieux placées pour déterminer le statut le plus pertinent à leur situation sont les personnes directement impliquées : c'est-à-dire le couple concerné. Je souhaite donc que leur soit laissée la possibilité de choisir le statut qu'ils considéreront au cas par cas comme le plus pertinent.

Néanmoins, le conjoint décidant du statut de collaborateur doit effectivement se voir assurer une protection sociale réellement adaptée. Nous devons travailler en ce sens afin de faciliter la vie des entrepreneurs pour lesquels vie professionnelle et vie personnelle sont bien davantage liées que pour d'autres professions.

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales

Les entreprises artisanales innoveront constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Êtes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Absolument. Nous devons prendre conscience de l'importance et de la richesse de notre réseau artisanal et cesser de donner une priorité systématique aux grosses structures. Nous devons donc accompagner les entreprises artisanales, y compris dans l'innovation, en adaptant nos aides aux besoins de l'innovation artisanale. À ce titre, les fédérations professionnelles représentatives, mieux aidées par les pouvoirs publics, devraient pouvoir encore plus se positionner et être de vrais leviers à l'innovation pour leurs adhérents qui ne manquent pas d'ingéniosité mais bien plus de moyens, de temps et d'accompagnement pour favoriser leur capacité à l'innovation, toutes filières confondues.

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers.

Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques.

Êtes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

L'augmentation de la place du numérique dans notre vie, et spécialement dans les pratiques des artisans est un phénomène massif et profond. S'il ouvre de nombreuses portes sur de nouveaux marchés, il peut aussi présenter des risques pour la pérennité de certains métiers. Nous voyons bien par exemple la véritable « agression » qu'a été la Loi Macron à l'égard de professions. Certes, elles pourraient sans doute mieux prendre en compte les nouvelles perspectives qu'offre le numérique. Mais cela doit-il se faire au détriment des modèles économiques et sociaux qui sont l'héritage d'une tradition et les garants d'un savoir-faire, sans compter que le tout-numérique, présenté comme la panacée moderne répondant à tous nos maux déstabilise dangereusement un modèle salarial qui reste celui à ce jour qui garanti le mieux les droits du salarié comme du patron, la pérennité de l'entreprise créatrice de richesses et lieu d'épanouissement personnel et social. Le numérique est un progrès s'il ne détruit pas la place primordiale de l'homme qui doit rester le cœur de l'entreprise. C'est pourquoi ce phénomène doit être accompagné et encadré. Nous devons donc donner à nos artisans les moyens de saisir l'opportunité que représente la culture numérique, sans s'y faire broyer. Un plan de transformation numérique proposé aux entreprises artisanales qui le souhaite me semble donc nécessaire.

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

Bien entendu, et cela pour deux raisons :

- La première est une raison de principe. Je suis profondément attachée au rôle des corps intermédiaires et des organisations représentatives. Ils sont essentiels à la démocratie sociale et à notre cohésion.
- La seconde est une raison pratique. Les chambres des métiers et de l'artisanat ont fait preuve depuis bien longtemps de leur rôle essentiel dans la vitalité et la solidité du secteur artisanal.

Elles sont à la croisée de la représentation, de la valorisation et de la transmission de métiers qui fournissent une vitalité économique et humaine équitablement répartie sur le plan de l'aménagement des territoires. Les pouvoirs publics ne voient suffisamment pas cet aspect que l'artisanat partage avec le réseau des PMI-PME : une présence territoriale indispensable au dynamisme et à l'attractivité entre autres des territoires ruraux voire même des quartiers fragilisés. Cet aspect moins « économique » doit être mieux valorisé et perçu pour conforter les métiers déployés par les entreprises artisanales dont il faut rappeler qu'elles sont les grandes pourvoyeuses de travail et de lien social, et la meilleure garantie d'un antidote à la concentration de l'offre vers laquelle une vision faussement dérégulée et mondialisée voudra nous entraîner.

Député, je serai très vigilant à ce que, la politique voulue par notre nouveau président ne nous

entraîne pas vers une société dans laquelle l'artisanat perdra en fait son rôle économique, social et culturel, qui serait contrebalancé par l'affichage d'une politique conservatoire d'un artisanat relégué dans une sorte de muséographie de l'activité économique humaine et statufié dans un rôle exclusif de transmission d'un geste patrimonial laissant croire à une forme d'expression de respect collectif d'un monde dépassé et en voie d'extinction forcée, au profit d'un monde éclaté et sur-individualisé où les plus puissants seront renforcés car toujours plus possédants et riches, travaillant à supprimer le libre-choix d'un consommateur de plus en plus capté et lié dans l'acquisition des biens et de services. Je refuse pour ma part cette perspective et me battrais pour que consommateurs, artisans, salariés comme entrepreneurs, soient respectés comme acteurs d'une chaîne de la consommation saine et humaine, mettant dans son principe d'un côté la primauté à la liberté de choix, et de l'autre le rôle de conseil et de prescription qui peut y répondre.